

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° CF160

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Labaronne, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

II. – À l’alinéa 11, substituer aux mots :

« impôts »

les mots :

« impôts. Ces sommes sont ».

II. – À l’alinéa 12, substituer au mot

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.